

Politique migratoire

Une nouvelle rencontre avec la société civile

*Anis Birrou fait un
premier bilan d'étape*



Au ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, l'heure est déjà à un tout premier bilan d'étape relatif à la nouvelle politique migratoire engagée par le Maroc. Depuis sa nomination, le nouveau locataire de ce département, le RNI Anis Birrou, est sur tous les fronts. Le chantier est immense : il faut tout construire.

N.R.
Lire page 3

Politique migratoire : une nouvelle rencontre avec la société civile

Anis Birrou fait un premier bilan d'étape

Au ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, l'heure est déjà à un tout premier bilan d'étape relatif à la nouvelle politique migratoire engrangée par le Maroc. Depuis sa nomination, le nouveau locataire de ce département, le RNI Anis Birrou, est sur tous les fronts. Le chantier est immense : il faut tout construire.

Hier, jeudi 23 janvier, ce département a organisé une réunion d'information et d'échange avec la société civile. Au menu de cette rencontre qui s'est tenue à Rabat avec plusieurs dizaines d'associations oeuvrant dans le domaine, l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique marocaine de la migration. La campagne de régularisation et la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel relatif à la migration, l'asile et les réfugiés ainsi que la lutte contre la traite - une mise à niveau pilotée par la Délégation Interministérielle aux droits de l'Homme - devaient être évoquées pour susciter «un échange autour des propositions de la société civile



concernant la mise en œuvre de ces mesures et le rôle qu'elle joue pour accompagner ce chantier».

C'est la deuxième fois qu'Anis Birrou, officiellement Monsieur Migration au sein du gouvernement Benkirane, rencontre les ONG. Ses proches collaborateurs parlent volontiers d'une approche participative pour donner sens et contenu à la nouvelle politique migratoire initiée par le Souverain au lendemain d'un rapport du Conseil national des droits de l'Homme sur la situation des migrants au Maroc.

Ce jeudi, le point devait être fait sur l'avancement de

l'opération de régularisation des migrants en situation irrégulière. On s'en souvient que cette opération exceptionnelle de régularisation a été lancée le 2 janvier 2014 et devra s'étendre jusqu'au 31 décembre prochain.

Au début de ce mois de janvier, une circulaire conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration a d'ailleurs fixé les critères d'éligibilité pour chacune des catégories d'immigrés irréguliers concernés par cette opération, la constitution des dossiers des demandes de régularisation, les

organes chargés du traitement des demandes des postulants et la procédure à suivre à cette fin, a été signée à cet effet.

Des bureaux des étrangers ont ouvert leurs portes dans toutes les préfectures et provinces du pays pour recevoir et valider les demandes de régularisation. Si ces dossiers de régularisation de la situation des étrangers en séjour irrégulier au Maroc sont traités au niveau de commissions locales, une commission nationale de recours sera instituée avec la participation du Conseil national des droits de l'Homme.